



**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du service commun CAP Avenir – orientation et Insertion professionnelle ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu l'avis du Conseil d'Administration du 11 décembre 2020 sur la nomination du directeur du service commun CAP Avenir – orientation et insertion professionnelle ;

**ARRETE**

**Article premier :**

**Monsieur Marc DUTOIT**, Professeur Certifié à l'UFR des sciences juridiques et politiques, Chargé de Mission orientation et insertion professionnelle, est nommé directeur du service commun CAP Avenir – orientation et insertion professionnelle.

**Article 2 :**

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat du Président ou des fonctions du directeur du service commun.

**Article 3 :**

L'arrêté annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

**Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

**Article 5 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 11 décembre 2020

Le Président,

  
Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 14 décembre 2020

Publication sur l'intranet le : 14 décembre 2020

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 14 décembre 2020